

## Libraires : Obligation d'utiliser des logiciels de caisse certifiés à partir de 2018

A partir du 1er janvier 2018, tous les commerçants et professionnels assujettis à la TVA qui utilisent une caisse enregistreuse, terminal de paiement ou logiciel de caisse, devront s'équiper obligatoirement d'un système certifié NF 525 ou LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essais), sous peine de verser une amende de 7 500 euros et de subir un contrôle fiscal.

[L'article 88 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015](#) de finances pour 2016 instaure l'obligation à partir de 2018 pour les commerçants et autres professionnels assujettis à la TVA d'enregistrer les paiements de leurs clients au moyen d'un [logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisé et certifiés](#), afin de lutter contre la fraude à la TVA.

À partir du 1er janvier 2018, devient donc obligatoire l'utilisation d'un logiciel de gestion ou d'un système de caisse satisfaisant aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage de données, attestées par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation individuelle délivrée par l'éditeur.

Dans certains cas, les assujettis pourront se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation grâce à une simple mise à jour de leur logiciel de caisse, dans le cadre d'un contrat de maintenance souscrit lors de l'achat du logiciel.

### Nos collègues de LR2L ont déterminé deux cas de figure :

- Pour les libraires disposant d'un logiciel de gestion des stocks :

Pour certifier votre logiciel de caisse NF 525, vous devrez demander une mise aux normes auprès de votre éditeur.

Renseignements pris auprès des trois principaux éditeurs de logiciels de gestion de stocks ; [Tite-Live \(Médialog\)](#) : La mise à jour sera gratuite pour les libraires utilisant Médialog, grâce à un simple passage de script à leur demander. Dans tous les cas, Tite-Live fournira une attestation à ses clients, et est en contact avec un organisme de certification afin de valider et respecter l'ensemble des critères de certification.

[TMIC \(Ellipses\)](#) : La version Ellipses 2000, qui est assez ancienne, n'aura pas une certification à "100%" mais suffisante en cas de contrôle. Ellipses a lancé sa version V8, qui elle est en train d'être certifiée. Cette mise à jour sera gratuite. Le passage de la version 2000 à la V8 est lui payant avec une journée de formation.

[2Dcom \(Librisoft\)](#) : les développements et la certification, gratuite aussi, sont en cours.

Sur le net dans le cas de gestock.io (leslibrairies.fr) : Le prestataire de caisses, ASTEN est certifié par INFOCERT.

- Pour les libraires qui ne sont pas informatisés :

Un logiciel de caisse certifié NF 525 coûte 500 à 1 500 euros et les fonctionnalités du logiciel (de la simple caisse enregistreuse au système complet de suivi des stocks et de la comptabilité). [En savoir plus](#)

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les différents dispositifs d'aide à l'informatisation.

Sources : [lr2l.fr](http://lr2l.fr) et [SLF](#) et [Service Public Pro.](#)